

---

## cahiers de documentation syndicale - n° 369 - octobre 2019

---

Édito :

### REPRENDRE LA MAIN ! PASSER À L'ACTION !

Un système éducatif malmené par des réformes comptables, des salaires étranglés, une réforme des retraites explosant le système par répartition : **les attaques portées par Macron sont majeures et très cohérentes.**

Le système éducatif qui se dessine progressivement avec la mise en place des réformes Blanquer (notamment du lycée et de ParcoursSup) faisant suite à la réforme Vallaud Belkacem du collège, organise le renoncement à la réussite de tous les élèves et à l'élargissement et la démocratisation de l'accès aux qualifications. La volonté idéologique de promouvoir la formation par la voie de l'apprentissage révèle ce qui se joue. Faire basculer une partie de la formation initiale dans l'apprentissage, déterminer très tôt des jeunes dont les « talents » s'y « révéleront »... Ce faisant il s'agit de renoncer à lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités sociales fortes qui marquent les parcours scolaires. La dimension comptable des réformes qui sont mises en œuvre est majeure, le refus d'investissement dans le service public d'éducation est criant comme il l'est dans les autres services publics. On mesure tous les jours dans notre secteur les dégradations, qu'elles concernent les conditions d'encadrement, la charge de travail ou le métier.

Les salaires sont en berne et les retards s'accumulent depuis des années. Le gel de la valeur du point d'indice amoindrit les effets PPCR qui ne pouvaient constituer qu'une première étape devant être suivie d'autres.

La réforme des retraites actuellement préparée par le gouvernement pose comme impératif incontournable de ne pas dépasser 13,8 % du PIB consacré au financement des retraites. Dans un contexte où le nombre de retraités va augmenter dans les années à venir, c'est bien une baisse programmée du niveau des pensions qui se prépare, vraie pour l'ensemble des salarié.es et particulièrement brutale pour les fonctionnaires et notamment pour les enseignant.es. Ce faisant c'est la notion même de salaire continué qui est remise en cause et la paupérisation des retraités qui se prépare, cassant ainsi notre système de retraites par répartition qui, s'il doit être amélioré sur bien des points, garantit des solidarités intergénérationnelles et un niveau de vie décent à la retraite.

Derrière l'ensemble de ces sujets, **la question posée est celle du projet de société poursuivi et du niveau de financement que l'on souhaite y consacrer.** Les choix du gouvernement Macron sont clairs, accentuent des logiques déjà en cours, et seule l'action déterminée et résolue du plus

grand nombre de salariés et de citoyens permettra de les infléchir.

**Or tout le monde s'accorde sur la nécessité de l'action**, mais sa construction se révèle plus complexe qu'on ne le voudrait.

**L'unité syndicale**, moteur qui facilite la mobilisation d'un nombre significatif de salarié.es, est loin d'aller de soi tant les analyses et les objectifs des uns et des autres divergent. C'est vrai sur la question des retraites comme sur celle du système éducatif. Si l'objectif de rassembler doit être inlassablement recherché, l'impossibilité à le faire ne doit pas non plus être source de paralysie mais doit être expliqué pour lever les freins éventuels.

Les modalités d'action sont aussi discutées de façon de plus en plus vive, la grève notamment est parfois rejetée car jugée trop coûteuse et inefficace. S'il est évident que **la grève doit s'accompagner de modalités d'actions diversifiées, renouvelées, médiatiques, elle reste un temps indispensable dans la construction d'un rapport de force.** Par ailleurs le coût d'une journée voire d'une semaine de grève paraît bien dérisoire au regard des pertes que générerait la mise en place d'une retraite par points dans nos professions.

Les difficultés à construire des mobilisations majoritaires viennent aussi des doutes qui existent sur la possibilité de gagner. A la fois parce que la perspective d'un conflit répété et long effraie notamment par ses conséquences financières, mais aussi parce que l'absence de perspective politique pèse négativement.

Nous ne pouvons pas en rester à ces constats. **Se lancer dans la bataille des idées, convaincre que d'autres choix de société sont possibles**, que leur financement est à portée de main en imposant une autre répartition des richesses sont incontournables. Construire des actions qui rassemblent et en débattre, offrir des perspectives, le sont tout autant.

A côté d'autres syndicats, d'associations, de collectifs de citoyens, de partis politiques, le SNES et la FSU doivent ainsi résolument s'engager à réfléchir à l'élaboration d'alternatives économiques sociales et écologiques.

**La tâche est immense, notre responsabilité collective et individuelle aussi !**



**ÉDUCATION,  
RETRAITES,  
SALAIRES,  
PASSER À  
L'ACTION !**

# LOI FONCTION PUBLIQUE : quel avenir pour la défense des personnels ?

**Un des objets de la loi Fonction Publique adoptée en juillet 2019 était de simplifier les instances de dialogue social au sein de la Fonction Publique. C'est chose faite, elles sont dynamitées !**

**Des CHSCT et des CT ne subsisteront que les CSA** (Conseils Sociaux d'Administration) en 2022. Les prérogatives des CHSCT seront donc réduites alors que les difficultés professionnelles ne cessent de s'amplifier. Une autre preuve du cynisme de ce gouvernement.

**Les CAP seraient elles, vidées de leurs prérogatives, dès le 1er janvier 2020 pour les mutations, et dès le 1er janvier 2021 pour les promotions et les avancements.** Seules les mesures disciplinaires et les recours relatifs à l'évaluation (RDV de carrière) relèveront encore de leurs compétences.

**QUID ALORS DE LA DÉFENSE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES PERSONNELS DANS CES CONDITIONS ? LES SYNDICATS NE SERVIRONT-ILS PLUS À RIEN ?**

**Quel cadre collectif ?** Les lignes directrices de gestion (circulaires mutation, avancement, promotion...) seront toutes discutées au sein des CSA compétents (CSA ministériel pour le mouvement inter, pour les passages à la hors classe..., CSA académique pour le mouvement intra...), en CTM et CTA jusqu'en 2022. L'expertise des élus du SNES et de la FSU sera donc mise au service des personnels dans ces instances. Elle ne sera toutefois pas rendue plus simple, puisque l'examen des situations individuelles en CAP permettait de faire avancer les revendications collectives et progresser les droits de tous les agents. Une fois les grandes lignes de gestion édictées, l'autorité compétente aura la charge de les appliquer aux situations des agents.

**Quel examen des situations individuelles ?** L'agent qui le souhaite, pourra désigner un représentant syndical mandaté par une organisation syndicale représentée au CSA (CT jusqu'en 2022) afin d'assurer le suivi de sa situation auprès de l'administration : vérification de la bonne prise en compte de tous les éléments le concernant, vérification du barème, vérification de son résultat en amont de la publication du tableau de mutation, de promotion ou d'avancement. Les collègues demandeurs de mutation seront concernés par cette disposition dès les mouvements inter et intra 2020 ! Malgré tous ces obstacles, le SNES-FSU, représenté dans tous les CTA et au CTM, sera en mesure d'assurer, avec l'expertise qui est celle de ses élu-e-s, le suivi de tous les personnels qui feront appel à lui.

Un agent pourra contester via recours contentieux (tribunal administratif ou Conseil d'Etat, cela reste encore incertain) toute décision individuelle le concernant. L'appui juridique du SNES-FSU sera là-aussi déterminant.

Dans ces conditions d'affaiblissement du droit de regard des agents sur les actes individuels et collectifs de gestion de leur carrière et dans la mesure où le ministère souhaite autoriser l'accès des représentants syndicaux aux seuls dossiers des personnels les ayant mandatés, être syndiqué sera toujours indispensable pour s'assurer du plein respect de ses droits.

**Le SNES-FSU demande le maintien d'instances permettant d'examiner l'ensemble des situations individuelles, seules à même d'assurer l'égalité de traitement des agents et d'éviter les erreurs ou passe-droits, mais se tient prêt à accompagner ses adhérents dans l'ensemble des démarches qu'ils auraient dorénavant à entreprendre.**

#Enquête

snep snes  
fsu

Enseignants, CPE, PsyEN, AED, AESH  
Collège et Lycée :  
Métiers et conditions de travail  
Participez à notre enquête

<http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/122718>

PSYEN :  
défendre nos droits,  
nos CIO et notre métier

mardi 15 octobre

snep snes  
fsu

Le SNES, avec ses membres

# LAISSER FAIRE ? Les retraites vont baisser !

Il faut faire barrage à la réforme de retraite par points voulue par Macron. **Elle ne vise qu'à une chose, la baisse des retraites de tous les français.** C'est un effet mécanique des choix retenus : limiter la part des dépenses consacrées aux retraites à 13,8% du PIB, comme aujourd'hui, alors que la part des retraités dans la population doit augmenter de 27% d'ici 2050.

## Système de retraite par répartition actuel

**Marie et André**

professeurs certifiés

nés en 1960

début de carrière à 22 ans

2 enfants nés avant 2004  
(bonification de 2x1 an pour Marie)

**Marie**

**Retraite à 62 ans** en 2022  
(40 ans de carrière)  
**2885 € brut** (taux plein)

**André**

**Retraite à 62 ans** en 2022  
(40 ans de carrière)  
**2596 € brut** (décote de 10%)

**André**

**Retraite à 64 ans** en 2024  
(42 ans de carrière)  
**2885 € brut** (taux plein)

## Système de retraite par points Macron

**Julie et Pierre**

professeurs certifiés

nés en 1975

début de carrière à 25 ans

2 enfants nés après 2004 (aucune bonification dans le système actuel, 10% de bonification pour Julie dans le système Macron)

**Retraite à 62 ans** en 2038

(37 ans de carrière)

**Julie 1710 € brut**

**Pierre 1556 €** (sans bonification enfant)

**Retraite à 65 ans** en 2040

(40 ans de carrière)

**Julie 1930 € brut**

**Pierre 1755 €** (sans bonification enfant)

**Retraite à 68 ans** en 2043

(43 ans de carrière)

**Julie 2125 € brut**

**Pierre 1932 €** (sans bonification enfant)



Julie et Pierre ont été professeurs principaux durant toute leur carrière et ont effectué une heure supplémentaire tous les ans, ce qui est loin d'être la norme. Cela démontre que la prise en compte des primes ne permet en aucun cas d'annuler les pertes induites par la réforme Macron. **La prise en compte des primes, c'est perdre quand même,** tout en voyant la charge de travail augmenter.

La bonification pour enfant (5% par enfant) proposée dans le rapport Delevoye **peut à première vue sembler avantageuse pour les fonctionnaires**, les bonifications ayant été supprimées pour les enfants nés après 2004 par la réforme de 2003, **mais cela s'accompagne aussi de la fin de la prise en compte des périodes à temps partiel pour élever un enfant comme périodes travaillées à temps plein, ou des interruptions d'activités. Le dispositif proposé ne compensera certainement pas ces régressions. La bonification de 5% est très insuffisante.**

Dans le système actuel, Julie et Pierre pourraient prendre leur retraite à 68 ans (!!), avec la même pension que Marie et André.

Les réformes de 2003 et 2010 ont rendu quasi impossible l'accès au taux plein, la réforme Macron veut aller plus loin en maintenant cette impossibilité tout en dégradant, encore, considérablement les pensions.

Pour Pierre, à la carrière identique de celle de Julie, mais ne bénéficiant pas de la majoration de sa pension au titre de ses enfants, tout comme André, **la perte de pension à 65 ans par rapport à André, parti en retraite un an plus tôt, est de 1130 € par mois... et reste de 953 € par mois pour un départ à 68 ans !!!**

Pour Julie, **la perte de pension à 68 ans est de 760 € par rapport à Marie partie en retraite 6 ans plus tôt !!! Si Julie fait le choix d'une retraite à 62 ans, la perte sera de 1175 € mensuels !!!**

**Le coût d'une journée, d'une semaine, d'un mois... de grève paraît en regard bien dérisoire...**

# LE SNES DANS L'ACADÉMIE : militant-e-s et collègues du quotidien

## Section académique

05 55 79 61 24 - [s3lim@snes.edu](mailto:s3lim@snes.edu)

Permanences du lundi au vendredi 10h-12h, 13h30-17h (sauf mercredi am)

**Co-Secrétaires académiques :** Patrice Arnoux, Marianne Corrèze

**Trésorière académique :** Magali Camut

### Emploi :

Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières...

**Agrégé-e-s :** Étienne Roy

**Certifié-e-s :** Marianne Corrèze, Cécile Dupuis

**PsyEN :** Françoise Quemener

**CPE :** Didier Barros

**Contractuel-le-s :** Patrice Arnoux

**AED :** Stéphane Lajaumont

**AESH :** Cécile Dupuis, Stéphane Lajaumont

**TZR :** Clément Vernédal

**Stagiaires :** Cécile Dupuis, Anna Siméonin, Clément Vernédal

### Mutations :

Marianne Corrèze, Magali Camut, Cécile Dupuis, Clément Vernédal

**Retraité-e-s :** Andrée Dujacques, Françoise Soulat

### Contenus, pratiques :

**Collèges :** Marlène Chéramy

**Lycées :** Etienne Roy, Stéphane Lajaumont

**Formation continue des personnels :** Marianne Corrèze

**Conditions de travail, sécurité :** Philippe Duthoit, Nicolas Vanderlick

### Publications, site internet, facebook, twitter :

Patrice Arnoux, Clément Vernédal, Cécile Dupuis



Marianne Corrèze  
Professeure de  
lettres modernes



Patrice Arnoux  
Professeur de  
mathématiques



Clément Vernédal  
Professeur de  
sc. physiques



Magali Camut  
Professeure de  
mathématiques



Etienne Roy  
Professeur d'  
histoire-géographie



Anna Siméonin  
Professeure d'  
espagnol



Didier Barros  
CPE



Stéphane Lajaumont  
Professeur d'  
histoire-géographie

## Section départementale de la Creuse

### Co-Secrétaires départementales :

Marlène Chéramy, Magda Orsoni

06 17 84 46 02

[s2-23@limoges.snes.edu](mailto:s2-23@limoges.snes.edu)



Marlène Chéramy  
Professeure de  
mathématiques



Magda Orsoni  
Professeure d'  
anglais



Françoise Soulat  
CPE retraitée



Françoise Quemener  
PsyEN

## Section départementale de la Haute-Vienne

### Secrétaire départementale :

Cécile Dupuis

05 55 79 61 24

[s2-87@limoges.snes.edu](mailto:s2-87@limoges.snes.edu)



Cécile Dupuis  
Professeure de  
mathématiques



Andrée Dujacques  
professeure d'  
histoire-géographie  
Retraîtée



Nicolas Vanderlick  
Professeur de  
lettres modernes



## Section départementale de la Corrèze

### Co-Secrétaires départementaux :

Laëticia Agnoux 06 26 39 98 47

Cédric Rava 06 29 51 96 80

[s2-19@limoges.snes.edu](mailto:s2-19@limoges.snes.edu)



Laëticia Agnoux  
Professeure  
documentaliste



Cédric Rava  
Professeur de  
sc. physiques



Philippe Duthoit  
Professeur de  
sc. physiques